



CAMPAGNE DE NUMERORATION

Chaque maison doit être numérotée pour faciliter l'arrivée de votre courrier, des secours, des livraisons, de vos hôtes et **bientôt de la fibre**.

1er cas de figure : Votre rue a été numérotée mais vous n'avez pas de numéro à votre domicile. Faites-vous connaître à l'accueil de la mairie ou au 04.92.45.04.03. Un numéro va vous être fourni.

2ème cas de figure : Votre rue n'est pas numérotée, elle va l'être et vous allez recevoir un numéro fourni par la Mairie. Merci de l'apposer ensuite.

Merci de votre collaboration.

*Jean-Pierre Armandie, conseiller délégué à la proximité,
et Marina Chiapponi, conseillère.*

Le Conseil municipal s'est réuni le **mardi 23 février**. Les délibérations suivantes ont été débattues et votées :

➤ FINANCES

➤ **COMPTES 2020** : Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 873 653€ (dont 48% de frais de personnel) et les dépenses d'investissement à 1 441 561€. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 119 083€ (+3% par rapport à 2019 dont 56% provenant des impôts et taxes et 23% des dotations et subventions) et les recettes d'investissement à 1 491 654€. Le remboursement des emprunts a coûté 252 857€ en 2020 (-6.8% par rapport à 2019). **Il en ressort donc une capacité d'autofinancement nette – c'est-à-dire après remboursement des emprunts – de 83 128€.**

➤ PROJETS

➤ **SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DE CHALEUR** : C'est un **outil de programmation et de gestion** qui lui permet d'avoir une vision globale des besoins et des **solutions envisageables** mais aussi des travaux à mettre en œuvre. Son étude sera mutualisée avec les réseaux de chaleur de la communauté de communes.

➤ **RENOVATION ENERGETIQUE DU CIAL** : Des **améliorations énergétiques sont prévues** pour de meilleures performances du bâtiment notamment changer toutes les fenêtres des étages, isoler la toiture, changer le système de chauffage **pour un coût des travaux estimé à 303 000 € HT**. Des subventions ont été demandées à l'Etat et à la Région, nécessaires à la réalisation de ces travaux.

➤ **HABITAT INSALUBRE** : La commune a décidé de mener des actions contre les **habitats insalubres dans le centre ancien**. De ce fait, la commune va déléguer à l'EPF (Etablissement Public Foncier) la possibilité de déclencher en dernier recours les procédures de DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

➤ PATRIMOINE

➤ **BAIL COMMERCIAL** : Le bail commercial du **snack le Grillon** a été reconduit avec Thierry ZERBIB pour l'été 2021.

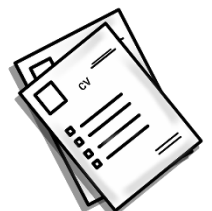
➤ **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC** : La crise sanitaire se poursuivant, la commune propose de **réduire de 50% le montant des redevances** d'occupation du domaine public pour 2021 pour l'ensemble des commerces sédentaires. Ce qui représente un **effort de 10 000€ pour la Mairie au profit des commerçants**.

➤ SERVICES COMMUNAUX

➤ **SUITE DE L'AUDIT** : La commune a décidé de mettre en œuvre **différentes pistes d'actions** pour faire évoluer l'organisation des services communaux, en collaboration avec le CDG74 ; Suite au diagnostic rendu, le travail d'accompagnement va perdurer jusqu'en 2022.

➤ **RECRUTEMENT** : La commune souhaite **recruter au plus vite** un(e) agent d'accueil à **mi-temps** pour une période de **6 mois renouvelable**. Il(elle) aura pour missions : l'accueil physique et téléphonique, le service passeports/CNI. Les candidatures sont acceptées **jusqu'au 12 mars**.

➤ **ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CENTRE DE GESTION DEPARTEMENTAL** : La commune a signé **une nouvelle convention**, d'une durée de 3 ans, auprès du service prévention du centre de gestion des Hautes-Alpes afin d'élaborer la marche à suivre pour prévenir **les risques professionnels**.



➤ **FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE** : Selon les conditions sanitaires, elle sera **ouverte du 19 juin au 29 août**, tous les jours de 10h à 19h. Les tarifs restent inchangés. La commune va recruter **7 agents saisonniers** afin de pourvoir à la nécessité du service : 1 opérateur piscine à temps complet, 2 maîtres nageurs sauveteurs à temps complet et 1 à temps non complet, 2 agents administratifs chargés de l'accueil et 1 agent d'entretien.

➤ **REGLEMENT DE L'EAU POTABLE** : Une modification de l'article 16 du règlement a été actée, il est consultable sur le site de la commune www.ville-guillementre.fr dans l'onglet mairie/régie municipale de l'eau.

➤ **DIVERS**

➤ **MOTION** : Une motion a été votée unanimement **pour s'opposer à la fermeture d'une classe** à l'école élémentaire, décision incompréhensible pour les élus et les Guillestrins.

➤ **CHARTRE DES QUARTIERS ET DES HAMEAUX** : Cette charte établit le rôle du comité des quartiers et des hameaux qui verra le jour quand toutes les réunions de quartiers auront pu avoir lieu. Elle définit notamment **le rôle des délégués des quartiers**. Consultable sur le site internet dans la rubrique "**Proximité**".

AGENDA

➤ **LAEP** (Lieu d'Accueil Enfant-Parent) "*Parent'aise*" : **Samedi 13 mars**, de 9h30-11h30 atelier sur le thème « **sophrologie** » et le **samedi 27 mars** sur le thème « **neurosciences** ». **Inscriptions obligatoires** auprès du service jeunesse dans la semaine précédant l'activité.

➤ **DON DU SANG** : prochaine collecte **mardi 30 mars** à la salle du Queyron de **8h-14h**.

BON A SAVOIR ...

Pendant plusieurs mois, cette petite rubrique va vous permettre de découvrir fonctionnement et enjeux du Parc Naturel Régional du Queyras à travers quelques questions.

Pourquoi ? Le PNRQ renouvelle sa charte qui sera validée en 2024. Et Guillestre est concernée...

1er épisode : Le Parc du Queyras, c'est quoi ?

Les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un **développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager**. Les PNR gèrent des projets de terrain, pour lesquels ils bénéficient d'un label national, propriété du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

La loi assigne **5 missions aux Parcs naturels régionaux** :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
- Favoriser le développement économique et la qualité du cadre de vie,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Informer et sensibiliser les habitants et visiteurs,
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes



Le PNRQ fait partie des **56 Parcs régionaux français**. Les Parcs sont des espaces ouverts sans pouvoirs réglementaires où on pratique la concertation. **L'esprit des Parcs n'est pas de contraindre mais de convaincre**. Ce sont des viviers d'idées et d'innovations pour un avenir durable.

(*Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?* : <https://youtu.be/mJSmyyHZxyw>)

A suivre....

➤ **NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE** : de 8h30-12h les lundis et vendredis et les mercredis de 14h à 17h30. Vous pouvez nous joindre tous les jours au **04 92 45 04 03** ou ville.guillementre@wanadoo.fr. Pour contacter la Régie de l'eau : **06 03 99 56 25** et l'Urbanisme : **06 16 34 39 10**.

➤ **ASSOCIATIONS** : Nous vous rappelons que vous **avez jusqu'au 30 mars 2021** pour instruire votre dossier de subvention. Si vous avez besoin de recevoir à nouveau cette demande n'hésitez pas à contacter le service communication à l'adresse suivante : guillementre.animation@orange.fr.

➤ **TRAVAUX / HABITAT** : **Tout projet de construction ou de modification** de l'habitat et ou de façade, de clôture, de changement de destination (exemple : transformation d'un garage en studio) nécessite une **demande d'autorisation** déposée ou adressée au service d'urbanisme de la mairie.



Nous vous rappelons que par arrêté préfectoral le port du masque est obligatoire dans le centre-ville de Guillestre depuis le 15 décembre dernier.



La commission eau composée d'élus va devenir **un comité consultatif composé d'élus et de citoyens**. Si vous avez envie de vous impliquer dans ce comité qui réfléchit au devenir de notre ressource en eau, propose les tarifs et les travaux à entreprendre au conseil municipal, alors **faites vous connaître par mail à** : regiedeleau@ville-guillementre.fr. 4 citoyens seront tirés au sort parmi les candidatures.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : **mardi 23 mars 2021 à 20h30** à la salle du Queyron
La séance est publique. Contact : www.ville-guillementre.fr ou **04.92.45.04.03**